

## Comité des Organismes Communautaires du PAAS ACTION (COCOPA)

Dans ce document, vous trouverez les résultats à propos de notre sondage sur le passage des Programmes d'aide et d'accompagnement social (PAAS) INTERAGIR et DEVENIR en PAAS ACTION au cours de l'été 2011.

Vous trouverez ensuite le plan d'action issu de la dernière réunion du COCOPA. Nous vous présentons ensuite les lettres que nous avons fait parvenir aux ministres concernés ainsi que les documents que nous leur avons fait parvenir.

Si vous souhaitez réagir à ces informations nous vous encourageons à nous faire parvenir vos commentaires. Si votre réaction mène à d'autres actions, nous vous demandons de nous tenir informer. Cela nous sera très utile lorsque nous aurons d'autres contacts avec les ministères concernés.

### Les chiffres

Au cours de l'été 2011, le comité a réalisé un sondage à propos du PAAS ACTION auprès de 109 organismes communautaires de l'ensemble du Québec œuvrant auprès de personnes vivant avec différents problèmes physiques et mentaux. Dans le passage du PAAS INTERAGIR au PAAS ACTION, nous avons pu établir qu'il y a eu une diminution de 16 % des places disponibles. Cette diminution s'ajoute à celle de l'année passée établie à 21,5 %. (Questions et réponses en annexe)

Selon les statistiques disponibles sur le WEB, la tendance confirme notre analyse : entre juillet 2010 (4157) et juillet 2011 (3129), il y a une baisse de 24,7 % des personnes participant à un PAAS. En mars 2008, à son paroxysme, les PAAS avaient 4749 personnes d'inscrites. Entre mars 2008 et juillet 2011, il y a donc eu une baisse de 34 %.

Plusieurs organismes signalent des commentaires et des pressions pour délaisser les personnes qui sont loin du marché du travail. Ce sont ses commentaires qui ont le plus attiré l'attention du comité. Vous les retrouverez en annexe.

### Le plan d'action

Afin de maintenir une pression sur le ministère, nous demandons à tous les organismes concernés de continuer à faire des démarches auprès des CLE pour maintenir, augmenter et diversifier le nombre de places disponibles dans le PAAS ACTION pour les personnes éloignées des mesures d'employabilité.

Nous demandons à tous les organismes concernés de nous informer de changements positifs ou négatifs dans l'application du PAAS ACTION pour les personnes éloignées des mesures d'employabilité, particulièrement lors du prochain renouvellement de leur participation et lorsqu'ils auront, comme organisme, à renouveler leur contrat avec le CLE.



## Comité des Organismes Communautaires du PAAS ACTION (COCOPA)

Nous demandons au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale de prendre immédiatement tous les moyens, y compris budgétaires, pour confirmer l'engagement de son ministère et des CLE à la réalisation du PAAS ACTION tel qu'il nous a été initialement présenté (lettre en annexe). Nous vous informerons des réponses que nous obtiendrons.

Nous informons le ministre de la Santé et des Services sociaux que si l'évolution que nous constatons se maintient, il devra faire face à une nouvelle augmentation de clientèle dans ses services. Notez que la direction de la santé mentale du ministère est très sensible à l'évolution de ce dossier, sachant qu'une bonne partie des personnes qui s'inscrivent dans un PAAS vivent ou ont vécu des problèmes de santé mentale (lettre en annexe). Nous vous informerons des réactions que nous obtiendrons.

Il est possible que dans les CLE, il y ait un refus de plus en plus systématique des personnes éloignées des mesures d'employabilité. Si vous notez des éléments qui confirment cette tendance, nous vous prions de nous en informer aussitôt que possible.

Daniel Latulippe pour le COCOPA

Dans les pages suivantes, vous trouverez les lettres que nous avons faits parvenir au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi qu'au ministre de la Santé et des Services sociaux suivi des documents que nous avons joint à ces envois.

## Comité des Organismes Communautaires du PAAS ACTION (COCOPA)

**PAR COURRIEL**

Montréal, 14 octobre 2011

**Objet : La fin du Programme d'aide et d'accompagnement social (PAAS) ACTION ?**

Madame Julie Boulet  
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Madame Boulet,

Au cours de l'été 2011, notre comité a réalisé un sondage à propos du PAAS ACTION auprès de 109 organismes communautaires de l'ensemble du Québec œuvrant auprès de personnes vivant avec différents problèmes physiques et mentaux. Dans le passage du PAAS INTERAGIR au PAAS ACTION, nous avons pu établir qu'il y a eu une diminution de 16 % des places disponibles. Cette diminution s'ajoute à celle de l'année passée établie à 21,5 %.

La moitié des organismes communautaires répondant au sondage ont vu leur nombre de places diminué et, de ce nombre, près des trois quarts ont perdu 20 % ou plus de leurs places. Toutes ces diminutions ont eu des conséquences pour les personnes et pour les organismes.

La diminution du nombre de personnes dans un organisme menace le programme que celui-ci avait mis sur pied tant pour maintenir le personnel d'encadrement en place que les ententes avec d'autres partenaires du milieu qui demandent un nombre minimal de participants.

De moins en moins de personnes ont accès au programme, et plusieurs de ceux qui s'y retrouvent pressentent que c'est probablement leur dernière année compte tenu de l'application des critères que fait le CLE de leur territoire. Les commentaires reçus montrent qu'il y a un glissement de plus en plus important dans l'application des règles du PAAS ACTION qui fait craindre la disparition des objectifs initiaux... et du PAAS ACTION comme tel. Plusieurs organismes signalent des commentaires et des pressions pour délaissier les personnes qui sont loin du marché du travail. Ce sont ces commentaires qui ont le plus attiré l'attention du comité. En voici quelques-uns :

Il y a des pressions pour ne plus avoir de personnes qui correspondaient aux critères d'INTERAGIR et pour prendre à la place des personnes qui seraient plus aptes à retourner au travail en les formant et avec un suivi assez important (...).

À notre avis, ils cherchaient des notions trop avancées pour le niveau de candidats que nous recevons. Il faut que nous accordions beaucoup de temps à des notions de base de la propreté, etc., alors qu'eux ne pensaient pas que cela était la vraie formation.

Avec les nouveaux agents, lorsqu'une personne est sur le BS avec en plus un problème de santé, par exemple névrose, il faut pas mal discuter pour la faire accepter.

Cela ressemble à INTERAGIR, mais le but est amplifié sur la démarche vers le travail. (...) Chez nous, avec la majorité analphabète et plus d'un handicap, ce n'est pas évident le retour au travail.

**RACOR** | en santé mentale

Réseau Alternatif et Communautaire des **OR**ganismes en santé mentale de l'île de Montréal  
55, avenue du Mont-Royal Ouest, Bureau 602, Montréal (Québec) H2T 2S6  
Téléphone : (514) 847-0787      Télécopieur : (514) 847-0813  
Courriel : [racor@racorsm.com](mailto:racor@racorsm.com)      Site WEB : [www.racorsm.com](http://www.racorsm.com)

## Comité des Organismes Communautaires du PAAS ACTION (COCOPA)

Une autre des participantes a eu un peu de difficulté à faire accepter sa demande de participation, la raison étant qu'elle se trouve loin de la réalité de l'emploi selon CLE.

L'étape qui favorisait l'implication de personnes éloignées du marché du travail est abolie. Le PAAS action ne s'adresse qu'aux personnes près du marché du travail... une perte au niveau social à notre avis.

De plus, les programmes ACTION sont davantage axés sur l'employabilité, et il devient de moins en moins possible pour les organismes d'accompagner quelqu'un qui n'est pas « apte » au marché du travail ou du moins qui a besoin d'un plus grand encadrement. Prestations insuffisantes pour les organismes hôtes, avec 3, 4 ou 5 participantEs, il est impossible de pouvoir engager unE intervenantE qui fait un suivi adéquat avec les participantEs.

Dans nos interventions précédentes, nous avons souligné l'importance d'un programme qui, dans certains cas, sert de levier pour entreprendre une démarche vers un emploi régulier. Pour d'autres, la possibilité de participer à un PAAS est déjà une grande réussite qui, pour un certain temps, représente la place active optimale qu'ils peuvent occuper dans notre société. Les rapports d'analyses du MESS à propos d'INTERAGIR et DEVENIR montraient cette réalité et cette analyse qui sont partagées par les personnes et les intervenants dans les milieux et sur le terrain.

Les travaux en cours du Groupe provincial d'Experts en intégration au travail en santé mentale (GPEITSM) dont font partie des gens de votre Ministère et du MSSS ont adopté des orientations selon lesquelles nous devons, comme société, respecter le désir de la personne, lui permettre d'exprimer ses forces, lui donner des possibilités de mouvance et l'accompagner dans son processus de rétablissement. Pour beaucoup de gens, le PAAS ACTION est un élément clé et concret qui rejoint ces orientations qui doivent s'appliquer à l'ensemble des personnes éloignées du marché du travail (vivant avec une déficience intellectuelle, physique ou autre).

Dans notre correspondance précédente, nous vous avons souligné l'importance de ce type de programme. « Pour plusieurs personnes, la possibilité d'obtenir une place est une motivation importante pour s'accrocher à des programmes et des activités. Pour tous, et nous avons des témoignages éloquentes à ce sujet, la participation active demandée a permis d'augmenter l'estime de soi, de donner un sens à leur vie, de mieux structurer leur quotidien, d'avoir une possibilité de redonner à la société, d'avoir enfin une valorisation sociale positive, de vivre une continuité avec un réseau social, et, dans certains cas, de diminuer la médication et le nombre d'hospitalisations. Bref, pour la plupart de ces personnes, les tâches accomplies (même si elles sont « allégées ou aménagées ») correspondent aux retombées positives habituelles d'un travail. Est-ce utile de vous rappeler que dans quelques organismes, grâce à leurs apprentissages et leur stabilité, les tâches accomplies par ces gens permettent de maintenir en place des activités et des programmes? Si rien n'est fait, cela sera une perte sociale supplémentaire. »

Le 4 avril 2011, des fonctionnaires de votre Ministère nous ont présenté un document officiel qui précise ce que devrait être le PAAS ACTION. Avec les quelques changements notables par rapport au PAAS INTERAGIR et DEVENIR, cette version du PAAS ACTION s'inscrit dans une

## Comité des Organismes Communautaires du PAAS ACTION (COCOPA)

certaine continuité en voulant rejoindre des personnes éloignées des mesures d'employabilité dans un cadre souple. Si une plus grande mobilité est possible pour ces personnes, si les activités proposées peuvent être plus diversifiées, si l'encadrement peut être un peu plus resserré dans quelques situations, il demeure que ce programme peut laisser du temps (beaucoup de temps) aux personnes d'atteindre leurs objectifs (ou simplement de s'en rapprocher). Pour que ces objectifs puissent être atteints, il doit y avoir des places disponibles dans un grand éventail d'organismes communautaires.

La rencontre du 4 avril était-elle une opération de relations publiques destinée à préparer le terrain pour changer à nouveau les orientations du PAAS ACTION?

Selon les statistiques disponibles sur le WEB, la tendance vers l'attrition du programme se confirme : entre juillet 2010 (4 157) et juillet 2011 (3 129), nous constatons une baisse de 24,7 % des personnes participant à un PAAS. En mars 2008, à son paroxysme, les PAAS comptaient 4 749 personnes inscrites. Entre mars 2008 et juillet 2011, il y a donc eu une baisse de 34 %. Allons-nous vers la fin des PAAS?

Madame Boulet, nous vous demandons de prendre immédiatement, comme ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, tous les moyens, y compris budgétaires, pour confirmer l'engagement de votre Ministère et des CLE à la réalisation des objectifs du PAAS ACTION tel qu'ils nous ont été initialement présentés.

En attente d'une réponse à notre demande, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées,



Daniel Latulippe  
Pour le COCOPA  
Et  
Directeur général du RACOR

\* Le RACOR représente 88 organismes regroupant près de 1100 employés et 2700 bénévoles qui offrent annuellement des services à 100 000 personnes sur l'île de Montréal. LE COCOPA est ouvert à l'ensemble des organismes du Québec concernés par le PAAS ACTION.

Pièces jointes :

Les résultats chiffrés de notre sondage.

Commentaires reçus à propos des orientations et de l'application de la sélection au PAAS ACTION.

Copie conforme au milieu communautaire du Québec.

## Comité des Organismes Communautaires du PAAS ACTION (COCOPA)

**PAR COURRIEL**

Montréal, 14 octobre 2011

### **Objet : La fin du Programme d'aide et d'accompagnement social (PAAS) ACTION ?**

Monsieur Yves Bolduc,  
Ministre de la Santé et des Services sociaux, membre du Comité des priorités

Monsieur Bolduc,

Nous nous adressons à vous afin de vous informer de l'évolution du Programme d'aide et d'accompagnement social (PAAS) ACTION relevant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) qui n'est pas sans conséquence pour votre Ministère.

Au cours de l'été 2011, le comité a réalisé un sondage à propos du PAAS ACTION auprès de 109 organismes communautaires de l'ensemble du Québec œuvrant auprès de personnes vivant avec différents problèmes physiques et mentaux. Dans le passage du PAAS INTERAGIR au PAAS ACTION, nous avons pu établir une diminution de 16 % des places disponibles. Cette diminution s'ajoute à celle de l'année passée établie à 21,5 %. (Questions et réponses en annexe)

Selon les statistiques du MESS disponibles sur le WEB, la tendance confirme notre analyse : entre juillet 2010 (4 157) et juillet 2011 (3 129), il y a une baisse de 24,7 % des personnes participant à un PAAS. En mars 2008, à son paroxysme, les PAAS comptaient 4 749 personnes inscrites. Entre mars 2008 et juillet 2011, il y a donc eu une baisse de 34 %.

Plusieurs organismes signalent des commentaires et des pressions subies pour délaisser les personnes qui sont éloignées des mesures d'employabilité. La moitié des organismes communautaires répondant au sondage ont vu leur nombre de places diminué et, de ce nombre, près des trois quarts ont perdu 20 % ou plus de leurs places. Toutes ces diminutions ont eu des conséquences pour les personnes et pour les organismes.

La diminution du nombre de personnes dans un organisme menace le programme qu'ils avaient mis sur pied tant pour maintenir le personnel d'encadrement en place que les ententes avec d'autres partenaires du milieu qui demandent un nombre minimal de participants.

De moins en moins de personnes ont accès au programme, et plusieurs de ceux qui s'y retrouvent pressentent que c'est probablement leur dernière année compte tenu de l'application des critères que fait le CLE dans leur territoire. Les commentaires reçus montrent qu'il y a un glissement dans l'application des règles du PAAS ACTION qui font craindre la disparition des objectifs initiaux... et du PAAS ACTION comme tel.

Les travaux en cours du Groupe provincial d'Experts en intégration au travail en santé mentale (GPEITSM), dont font partie des gens de votre Ministère et du MESS, ont déterminé des orientations selon lesquelles nous devons, comme société, respecter le désir de la personne, lui permettre d'exprimer ses forces, lui donner des possibilités de mouvance et l'accompagner dans

**RACOR** | en santé mentale

Réseau Alternatif et Communautaire des **OR**ganismes en santé mentale de l'île de Montréal

55, avenue du Mont-Royal Ouest, Bureau 602, Montréal (Québec) H2T 2S6

Téléphone : (514) 847-0787

Télécopieur : (514) 847-0813

Courriel : [racor@racorsm.com](mailto:racor@racorsm.com)

Site WEB : [www.racorsm.com](http://www.racorsm.com)

## Comité des Organismes Communautaires du PAAS ACTION (COCOPA)

son processus de rétablissement. Pour beaucoup de gens, le PAAS ACTION est un élément clé et concret qui rejoint ces orientations qui doivent s'appliquer à l'ensemble des personnes éloignées du marché du travail (vivant avec une déficience intellectuelle, physique ou autre).

Dans nos interventions précédentes, nous avons souligné l'importance d'un programme qui, dans certains cas, sert de levier pour entreprendre une démarche vers un emploi régulier. Pour d'autres, la possibilité de participer à un PAAS est déjà une grande réussite qui, pour un certain temps, représente la place active optimale qu'ils peuvent occuper dans notre société. Les rapports d'analyses du MESS à propos d'INTERAGIR et DEVENIR montraient cette réalité et cette analyse qui sont partagées par les personnes et les intervenants dans le milieu et sur le terrain.

Dans notre correspondance précédente, nous vous avons souligné l'importance de ce type de programme. « Pour plusieurs personnes, la possibilité d'obtenir une place est une motivation importante pour s'accrocher à des programmes et des activités. Pour tous, et nous avons des témoignages éloquentes à ce sujet, la participation active demandée a permis d'augmenter l'estime de soi, de donner un sens à leur vie, de mieux structurer leur quotidien, d'avoir une possibilité de redonner à la société, d'avoir enfin une valorisation sociale positive, de vivre une continuité avec un réseau social, et, dans certains cas, de diminuer la médication et le nombre d'hospitalisations. Bref, pour la plupart de ces personnes, les tâches accomplies (même si elles sont « allégées ou aménagées ») correspondent aux retombées positives habituelles d'un travail. Est-ce utile de vous rappeler que dans quelques organismes, grâce à leurs apprentissages et leur stabilité, les tâches accomplies par ces gens permettent de maintenir en place des activités et des programmes? Si rien n'est fait, cela sera une perte sociale supplémentaire. »

Nous vous avisons que si la tendance actuelle se maintient, nous verrons significativement augmenter les coûts des services du réseau de la Santé et des Services sociaux parce qu'un programme comme celui du PAAS ACTION n'existera plus.

Monsieur Bolduc, nous vous demandons de prendre, à titre de Ministre, tous les moyens pour assurer aux personnes éloignées des mesures d'employabilité, la poursuite du PAAS ACTION ou la mise en place d'un programme similaire s'adressant aux personnes éloignées des mesures d'employabilité.

En attente d'une réponse à notre demande, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées,



Daniel Latulippe  
Pour le COCOPA  
Et  
Directeur général du RACOR





## Comité des Organismes Communautaires du PAAS ACTION (COCOPA)

\* Le RACOR représente 88 organismes regroupant près de 1100 employés et 2700 bénévoles, qui offrent annuellement des services à 100 000 personnes sur l'île de Montréal. LE COCOPA est ouvert à l'ensemble des organismes du Québec concernés par le PAAS ACTION.

Pièces jointes :

Les résultats chiffrés de notre sondage.

Commentaires reçus à propos des orientations et de l'application de la sélection au PAAS ACTION

Copie conforme au milieu communautaire du Québec.

**RACOR** | en santé mentale

Réseau **A**lternatif et **C**ommunautaire des **O**rganismes en santé mentale de l'île de Montréal

55, avenue du Mont-Royal Ouest, Bureau 602, Montréal (Québec) H2T 2S6

Téléphone : (514) 847-0787

Télécopieur : (514) 847-0813

Courriel : [racor@racorsm.com](mailto:racor@racorsm.com)

Site WEB : [www.racorsm.com](http://www.racorsm.com)



## Comité des Organismes Communautaires du PAAS ACTION (COCOPA)

### Les questions et les réponses au Sondage de l'été 2011

1. Organismes

**107 répondants** représentant 109 organismes œuvrant dans différents secteurs avec des personnes vivant avec des problèmes variés et 6 organismes signalant qu'ils n'ont pas ce programme.

2. Avant, lors de votre dernière entente signée pour le PAAS Interagir, vous aviez droit à combien de personnes dans votre PAAS Interagir?

**1203 personnes (1132 PAAS Interagir, 71 Devenir)**

3. Depuis la dernière entente pour le PAAS ACTION, vous avez droit à combien de personnes dans votre PAAS ACTION? **1010 personnes**

**Une diminution de 193 personnes, soit une baisse de 16 % par rapport à avant avec Interagir et Devenir.**

**50,5 % des organismes ont moins, 41 % restent égal, 8 % augmentent leur nombre de places.**

**Parmi les moins (54 organismes), 72 % ont perdu 20 % ou plus de leurs places, 22 % ont perdu 50 % ou plus de leurs places.**

4. Au moment de répondre à ce sondage, vous avez combien de personnes dans votre PAAS ACTION? **844 personnes**

**Il y a donc 166 personnes de moins que la capacité offerte pour le PAAS ACTION, soit 16,5 % de places non comblées.**

**Pendant cette période, il y a eu 29,8 % de moins de personnes qui ont eu accès au programme PAAS.**

5. Si vous avez moins de personnes que ce que votre entente vous permet, avez-vous l'autorisation de combler les postes vacants?

**58,9 % ont répondu oui, 16,8 % ont répondu non, les autres n'ont pas répondu.**

6. Si vous avez présentement un surplus de personnes par rapport à votre entente PAAS ACTION, avez-vous l'autorisation de maintenir les gens en poste?

**6 % ont répondu oui, 16,8 % ont répondu non, les autres n'ont pas répondu.**

7. Combien de personnes sont en liste d'attente dans votre organisme pour participer à votre PAAS ACTION? **249 personnes**

8. Est-ce que les personnes vivent des difficultés avec le CLE en lien avec le PAAS ACTION?

**24 % des organismes notent des problèmes.**

9. Est-ce que votre organisme vit des difficultés avec le CLE en lien avec le PAAS ACTION?

**21,5 % des organismes notent des problèmes.**

10. À votre connaissance, sur votre territoire est-ce qu'il y a des organismes qui n'avaient pas de PAAS Interagir et qui ont maintenant un PAAS ACTION?

**92,5 % des organismes ne savent pas ou pensent qu'il n'y a pas de nouveaux organismes offrant un PAAS dans leur environnement.**

## Comité des Organismes Communautaires du PAAS ACTION (COCOPA)

### Commentaires reçus à propos des orientations et de l'application de la sélection au PAAS ACTION

Les critères excluent des personnes qui peuvent progresser dans le travail, mais qui ne seront pas forcément autonomes au travail.

Je reçois plusieurs participants qui me sont référés par la psychiatrie ici à Notre-Dame qui font d'excellents participants (insertion sociale) mais ne seront jamais aptes à travailler, il faut vraiment faire quelque chose pour eux.

L'agent assume que le participant n'est pas apte à travailler pour nous sans consultation.

Plus difficile avec les agents de leur faire comprendre les particularités de notre clientèle...

Les critères d'admissibilités sont plus élevés qu'avant, donc ça limite notre clientèle santé mentale sévère et persistant, à l'accès à ce programme.

Il faut qu'on fasse le lien entre nos « objectifs » et la réalité des gens. Je suis d'accord avec les grands objectifs du programme, mais il faut aussi comprendre que certains clients font face à de difficultés importantes. Nous avons des participants que souffrent de maladies mentales, mais qui travaillent très bien dans un environnement comme la nôtre. Nous avons des inquiétudes que ces gens seront moins acceptés par le programme ACTION ... à voir...

Le PAAS ACTION est une mesure de pré employabilité qui ne convient pas à nos participants qui sont pour la plupart des personnes avec contraintes à l'emploi (problèmes de santé physique) et qui ne peuvent pas retourner sur le marché du travail.

(...) Manque de suivi et d'opportunités pour les personnes ne pouvant visiblement pas intégrer le marché du travail après leur PAAS. Beaucoup de cas où le CLE laisse tout le poids sur les organismes et ne se responsabilise pas face au fait de laisser les gens dans un « vide ».

Il y a des pressions pour ne plus avoir de personnes qui correspondaient aux critères d'INTERAGIR et pour prendre à la place des personnes qui seraient plus aptes à retourner au travail en les formant et avec un suivi assez important (...)

Au cours du printemps dernier, Emploi-Québec a annoncé son désir de couper le programme. Il a été amputé de 30 %. Nos places d'insertion sont passées de 38 à 25 par année. Il en a été de même pour tous les organismes. Emploi-Québec a aussi annoncé qu'ils avaient l'intention de ne plus rendre le programme accessible aux personnes qui ont une « contrainte sévère à l'emploi ». Il faut comprendre que ce sont à 90 % des personnes qui ont ces contraintes qui demandent à participer au programme. Ces personnes souffrent en grande majorité de schizophrénie, de bipolarité ou de troubles de l'humeur. Elles sont refusées dans le marché de l'emploi traditionnel. Ce n'est que grâce au programme PAAS ACTION qu'elles peuvent trouver un organisme ou une entreprise d'économie sociale prête à les accueillir et à leur offrir une activité qui leur permet de se sentir utiles, de trouver un équilibre nécessaire pour ne pas sombrer dans une grande désorganisation. Depuis un mois, toutes les personnes avec contraintes sévères sont systématiquement refusées. Quelques appels dans les autres organismes nous ont confirmé que c'est la même chose pour eux. Des milliers de personnes vont maintenant se retrouver sans activité, sans un petit revenu de 150 \$ essentiel pour elles, et elles vont gonfler le nombre de personnes dans la rue, les hôpitaux, etc. Plus graves, des organismes nous confirment déjà qu'ils ne pourront plus maintenir leurs activités, car ces places d'insertion leur permettraient de rester ouverts, d'accueillir leurs participants, de maintenir une structure de pairs-aidants.

## Comité des Organismes Communautaires du PAAS ACTION (COCOPA)

À notre avis ils cherchaient des notions trop avancées pour le niveau de candidats que nous recevons. Il faut que nous accordions beaucoup de temps à des notions de base de la propreté, etc. alors qu'eux ne pensaient pas que cela était la vraie formation.

Avec les nouveaux agents lorsque une personne sur le BS avec en plus un problème de santé, par exemple névrose, il faut pas mal discuter pour la faire accepter.

Cela ressemble à INTERAGIR mais le but est amplifié sur la démarche vers le travail. (...). Chez nous avec la majorité analphabète et plus d'un handicap ce n'est pas évident le retour au travail.

Une autre des participantes a eu un peu de difficulté à faire accepter sa demande de participation, la raison étant qu'elle se trouve loin de la réalité de l'emploi selon CLE.

Le but est de réussir à sortir le plus de personnes possible de l'aide sociale. Ils comprennent que pour les clientèles spécifiques avec handicap comme les problématiques en santé mentale, retourner sur le marché régulier de l'emploi est difficile, parfois (ou souvent) impossible. Ils savent (mais ne le disent pas, bien sûr) que pour plusieurs la durée maximale de 5 ans, sera prolongée, mais ce sera du cas par cas). Il est bien difficile de savoir d'avance pour qui cela va être possible. Comment une personne qui n'a pas travaillé depuis, 10, 15, 20 ans avec des problèmes de santé mentale, peut-elle, croire honnêtement qu'elle le pourra? Elle dira ce que les agents veulent entendre. Cependant, je sais que c'est possible, j'y crois, même quand ils n'y croient pas eux-mêmes, puisque ce fut le cas pour moi-même et que je vois aussi d'autres personnes réussir à quitter l'aide sociale.

L'étape qui favorisait l'implication de personnes éloignées du marché du travail est abolie. Le PAAS action ne s'adresse qu'aux personnes près du marché du travail... une perte au niveau social à notre avis.

Les critères d'admissibilités sont plus exigeants.

Le problème, pour nous ne se situe pas au niveau financier, mais plutôt concernant les critères permettant aux jeunes d'accéder au programme PAAS-ACTION. Dans leur volonté de toujours être de plus en plus près de l'emploi, je crains qu'avec le temps, de moins en moins de jeunes aient accès au programme, puisque la plupart sont plutôt loin de l'emploi.

De plus, les programmes ACTION sont davantage axés sur l'employabilité et il devient de moins en moins possible pour les organismes d'accompagner quelqu'un qui n'est pas « apte » au marché du travail ou du moins qui a besoin d'un plus grand encadrement. Prestations insuffisantes pour les organismes hôtes, avec 3-4-5 participant.es il est impossible de pouvoir engager un-e intervenant-e qui fait un suivi adéquat avec les participant.es.

Il y a des pressions pour ne plus avoir de personnes qui correspondaient aux critères d'INTERAGIR et pour prendre à la place des personnes qui seraient plus aptes à retourner au travail en les formant et avec un suivi assez important (...)